



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 03 Février 2021

4 Février- Quand, dans un pays, une partie de son peuple célèbre son 73ème "Jour de l'Indépendance". L'autre partie de la population de ce pays célèbre un «jour noir»

-La Maison du Tamil Eelam-

Les dirigeants politiques sri-lankais élus uniquement par les suffrages des bouddhistes cinghalais célèbrent le 4 février leur 73e «Jour de l'indépendance».

Dans le même temps, les Tamouls d'Eelam continuent de souffrir sous une occupation fortement militarisée. Le 4 février, c'était le jour où le peuple tamoul a perdu ses droits sur l'île.

Les Tamouls d'Eelam ont toujours marqué le 4 février comme le «jour noir», symbolisant l'oppression qu'ils subissent depuis des décennies. La souveraineté des Tamouls leur a été enlevée la première fois pendant la domination coloniale par l'Empire britannique, et leurs droits ont été transférés aux Cingalais oubliant que les Tamouls étaient sur l'île en tant que peuple souverain.

Chaque jour, les Tamouls d'Eelam perdent leurs lieux de vie, leur lieux historiques vieux de plusieurs siècles, détruits pour être supplantés par des temples bouddhistes basés sur le «Mahawamsa», une histoire mythologique sur laquelle les cinghalais fondent leur vie et vivent, gardant une politique basée sur le racisme.

Alors que les organisations de défense des droits de l'homme de différentes régions du monde commencent à voir le véritable sort des Tamouls d'Eelam et à censurer le gouvernement sri-lankais, elles ont accéléré leurs efforts pour effacer l'identité tamoule de l'île.

Elle est amplement soutenue par l'occupation militaire, favorisant l'accaparement des terres pour construire des temples bouddhistes suivie par la colonisation cinghalaise assistée par les forces armées.

Le 20 février 2021, cela fera quatre ans que les mères et les frères et sœurs ont commencé la manifestation en bordure de route pour exiger des informations sur leurs proches.

Dans ce 21e siècle, aucun pays ne devrait être autorisé à anéantir une nation qui se met à l'abri sous «souveraineté».

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été proclamée en 1948 par la résolution 217A de l'Assemblée générale des Nations Unies comme une norme commune de réalisations pour tous les peuples et toutes les nations. L'UDHR visait à protéger les populations vulnérables, comme les Tamouls d' Eelam, contre l'oppression et les atrocités de masse par des régimes autoritaires. Le Nations Unies qui est chargé de veiller à ce que les pays du monde entier respectent l'UDHR, a lamentablement échoué à protéger les Tamouls d'Eelam. Il est temps que les états membre de Nations Unis prenne des mesures concrètes pour mettre fin au génocide tamoul en cours en traduisant les criminels responsables devant un mécanisme d'enquête international indépendant.

Lorsque la lutte non violente de 1948 à 1983 par les Tamouls d'Eelam s'est heurtée à une série de pogroms conduisant au massacre de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants non armés, alors que le monde était des témoins silencieux devant ces crimes, les jeunes génération a pris la phase armée de la lutte a commencé comme un moyen de conjurer les assauts génocidaires orchestrés par les gouvernements cinghalais-bouddhistes successifs.

Malheureusement, le climat politique qui a suivi le 11 septembre en Occident a permis aux gouvernements consécutifs du Sri Lanka de dissimuler leurs attaques génocidaires comme une lutte contre le «terrorisme». L'échec des puissances mondiales à voir les "suprématises cinghalais-bouddhistes" se faire passer pour des "guerriers contre le terrorisme" a entraîné le massacre génocidaire de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tamouls innocents rassemblés dans le gouvernement a annoncé "zone interdite de feu . "

Les Tamouls ont placé leur confiance dans le Nations Unies pour rendre justice et mettre fin au génocide en cours sans aucun résultat tangible, jusqu'à présent, sur le terrain. L'oppression des Tamouls aujourd'hui est bien pire que les conditions qui ont conduit à la lutte armée en 1983.

Soixante-treize ans de soutien effréné des politiciens élus au pouvoir en attisant l'idéologie suprématisiste cinghalais-bouddhiste ont créé un climat politique incompatible avec la composition multinationale et multi religieuse de l'île. À moins que les États membres de l'ONU n'interviennent pour arrêter le génocide, il n'y aura pas de paix sur l'île.

Nous appelons fermement les nations ayant une conscience à intervenir sur l'île et à mettre fin au génocide des Tamouls en cours.

Thiruchchoti.T
Responsable Politique et relation publique,
Tel : 06 52 72 58 67
Email : mte.France@gmail.com

La Maison du Tamil Eelam
Centre de Protections des Droits du Peuple Tamoul
28 Place de la Chapelle- 75018 Paris- Siret N° 527 913 933 00018
Tel : 06 52 72 58 67 – email : mte.france@gmail.com